



# Championnat R1 Carpe à la grande canne

**23 & 24 Mars 2024**

**Carpodrome de la Gaule Chalonnaise**  
**à CHAMPFORGEUIL**



*Organisé par le CDPS 71 avec le soutien de l'AAPPMA La Gaule Chalonnaise et les clubs locaux*



## Organisation de l'épreuve

Cette épreuve est qualificative pour la 2<sup>ème</sup> Division Nationale 2024.  
Elle se déroulera sur deux jours en **2 manches de 5h00**.  
Classement au poids et par addition des places des deux manches.



\*\*\*\*\*

## Limitations

Cannes limitées à 13,00 mètres.  
Moulinet interdit.  
Amorces et graines toutes confondues : 6 litres  
Esches animales : 2 litres dont  $\frac{1}{2}$  litre de vers de terre maxi (non coupés).  
Fouillis et vers de vase interdit dans l'amorce et à l'hameçon.

## Règlement F.F.P.S

Pour l'amorçage seul la coupelle est autorisée.  
La fronde est autorisée pour l'agrainage uniquement.  
Hameçon simple sans ardillon n°10 maximum.  
Tresse interdite.  
Notion de pendu interdite.  
Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins et amours blancs.  
(tous les autres poissons seront remis à l'eau immédiatement)  
Les amours blancs seront pesés et remis à l'eau immédiatement après leur capture.  
Prise du poisson par les yeux interdite.  
Tapis de réception obligatoire.  
Il est interdit de mettre plus de 25 kilos (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7 kilos) dans une même bourriche.  
S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, elle ne sera comptabilisée que pour 25 kilos.  
Prévoir donc plusieurs bourriches.  
En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson.

**Prévoir le chariot pour les n° 1-2-21-22-23.**

## Horaires

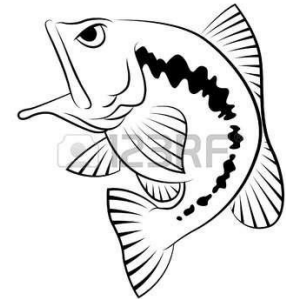
### Samedi 23 Mars – 1<sup>ère</sup> Manche

Rendez-vous sur place à partir de 8h00,  
Vérification des licences signées.

- 09h00 : tirage au sort
- 10h00 : début des contrôles
- 10h50 : amorçage
- 11h00 : début de la manche
- 15h55 : annonce des 5 dernières minutes
- 16h00 : fin de la manche

### Dimanche 24 Mars - 2<sup>ème</sup> Manche

- 08h15 : distribution des fiches
- 09h00 : début des contrôles
- 09h50 : amorçage
- 10h00 : début de la manche
- 14h55 : annonce des 5 dernières minutes
- 15h00 : fin de la manche.



\*\*\*\*\*

Timbre EGO obligatoire pour les pêcheurs hors de Saône et Loire

## Restauration - Buvette

**Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve**







# INSCRIPTIONS

Cette compétition prévue fin d'année 2023, repoussée pour parcours impraticable et après dérogation de la FFPSed, celle-ci a été programmée début 2024 avec inscription préalable et en sachant qu'en cas de désistement, il n'y aura pas possibilité de remplacement.

Arbitres: Philippe GUILLOT - Jean-Jacques BOUREILLE

Pour tout renseignement ou désistement veuillez contacter:

David SEIGLER

☎ 06 20 01 65 71

Mail : david211963@live.fr

## Liste des inscrits R1 Carpe (qualificatif 2ème division 2024)

23 & 24 Mars 2024 (Compétition prévue en Octobre 2023)

Nom et Prénom	CD	
JAEGY Johann	25	1
WALTZ Francis	25	2
WALTZ Jean-Daniel	25	3
LAGARDE Jérôme	58	4
ISELI Jean-Jacques	70	5
POINSIGNON Thierry	70	6
POINSIGNON Didier	70	7
BAS DIT NUGUES Frédéric	71	8
BRAHIER Stéphane	71	9
BRUILLOT Sébastien	71	10
CORNU Emmanuel	71	11
DEBARNOT Jean-Luc	71	12
DEVELAY Eric	71	13
GOUBERT Jérôme	71	14
JACQUARD Marc	71	15
LAVAIVRE Patrick	71	16
MARTIN Christopher	71	17
NAWROT Georges	71	18
PERNETTE Mickaël	71	19
SULAREC Pascal	71	20
CHARPY Jérôme	89	21





